

08/05/2021  
Date de la convocation :  
03/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
2021 _ 30	9	9	9

L'an deux mille vingt et un et le huit mai à 10h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-  
José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François

**Secrétaire de séance** : TROIN François

**OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire rappelle au conseil Municipal sa délibération du 11/11/2013, portant sur la  
création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Il informe le Conseil Municipal que l'agent municipal titulaire du poste d'Agent de  
Maîtrise, a obtenu le concurs d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et qu'il y a  
lieu de se prononcer sur la création de ce poste.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **De CREER** un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du  
1<sup>er</sup> mai 2021.
- **De SUPPRIMER** le poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 10 MAI 2021  
et publication le: 10 MAI 2021  
Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

